



LA UNE
Bernard Cassen gagne contre BHL et «Le Point»

Par Michel Deléan

Article publié le vendredi 11 mars 2011

Bernard Cassen

Une grosse boulette de Bernard-Henri Lévy (BHL) vient d'entraîner la condamnation de l'hebdomadaire *Le Point*, dont il est le chroniqueur vedette. Dans un billet enflammé, publié le 23 décembre dernier, BHL avait dénoncé un rassemblement antimusulman organisé par un «groupuscule néo-nazi» et un «quartieron d'anciens trotskistes», parmi lesquels un «ancien du Monde diplo, Bernard Cassen». Malheureusement, l'ancien nouveau philosophe s'était trompé, confondant un certain Pierre Cassen avec l'ancien directeur du *Monde diplomatique* Bernard Cassen, président d'honneur d'Attac (France) et figure connue de l'altermondialisme.

Le vrai Bernard Cassen a donc rédigé un droit de réponse assez mordant, dans lequel il se moque d'autres erreurs commises par BHL, citant par exemple le philosophe imaginaire Botul dans un de ses livres, ou confondant le journaliste Frédéric Taddéi avec le footballeur Rodrigo Taddéi.

Et Bernard Cassen de proposer, citant un éditorial de Claude Imbert intitulé «Sartre : la passion de l'erreur», de garder le même titre en remplaçant seulement Sartre par BHL.

Mais ce droit de réponse un brin caustique n'a pas été publié par *Le Point*, BHL se contentant de rectifier rapidement sa bévue, en quelques lignes dans son bloc-notes. Le directeur du *Point*, Franz-Olivier Giesbert (FOG), de son côté, a estimé que le droit de réponse demandé portait atteinte à l'honneur de BHL...

Avant Cassen, le philosophe Botul et le footballeur Taddéi

BHL

Bernard Cassen s'est donc tourné vers la justice. Et le 3 mars dernier, il a obtenu la condamnation du *Point* en référé devant le tribunal de grande instance de Paris. Un jugement assez savoureux, que Mediapart publie en intégralité.

Télécharger l'ordonnance au format PDF (1,4 Mo)

«Bernard Cassen ne pouvait faire autrement que de relever l'existence d'une erreur dans l'article le mettant en cause», relève le jugement. «Attendu que la mise en cause de Bernard Cassen était d'une extrême virulence dès lors qu'il lui était imputé d'être lié à un ?groupe néonazi? ayant tenté d'assassiner le président de la République, de faire partie d'un ?rapprochement rouge-brun? qui ?fricote sur le dos des Musulmans de France? et ?est un crachat au visage d'une république?», note le tribunal, Bernard Cassen était dans son droit en demandant un droit de réponse qui rappelait d'autres erreurs de BHL.

«Le rappel de ces erreurs ne présentait pas de caractère offensant et était assez anodin, tout comme l'était le ton, certes sarcastique de cette réponse, mais sans aucune commune mesure avec la gravité et la virulence des attaques dont il était l'objet dans l'article litigieux», stipule le jugement du 3 mars.

En conclusion, Franz-Olivier Giesbert est condamné à publier le droit de réponse dans le prochain numéro du *Point*? ce qui n'est pas fait dans le numéro du 10 mars? et à verser 2.500 euros à Bernard Cassen.

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Éditrice de Mediapart (SAS). Capital social : 4 017 200 €.

Immatriculation : n° 500 631 932 RCS Paris. Numéro de CPPAP : en cours.

Président : Edwy Plenel. Directeur éditorial : François Bonnet.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Courriel : contact@mediapart.fr. Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08. Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90.